



OL-GD 21/04/2025

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} avril 2025

Administrateurs présents ou représentés: Claudine Béraud, Mireille Kishazy, Claude Saulgeot, Philippe Testard, Richard Serret, Georges Davignon, VP,, Olivier Labasse,, Président, Jean Bernard Lemoine, Jean-Claude Secchi, Trésorier, Luc Corneloup, Jacques Lelarge

Administrateurs excusés : Nicole Barbier, Secrétaire (pouvoir à Olivier Labasse), Gabriel Mathieu (pouvoir à Olivier Labasse)

(Administrateur démissionnaire Philippe Borel)

Excusé Jacques Herrgott. Invités : Simone Monge.

Le CA peut délibérer valablement .

Ordre du jour de la convocation du 27 mars :

1) Approbation formelle du PV du 4 mars 2025 : le projet de PV est adopté à l'unanimité des présents.

2) Actualités :

Veyrier, Etude programmatique : en l'absence d'une dévolution des bâtiments communaux dans le schéma directeur de la commune par le cabinet ARTER, le groupe de travail (GT) dédié de BVV reprendra ses réunions dès que les plans de la gare du **téléphérique**, demandés depuis 6 mois, nous auront été communiqués. En effet, pour être finalisées les recommandations d'affectations doivent prendre en compte les plans et principales caractéristiques des **5 bâtiments**. Pour l'ex **Chaumière, Riva**, le CA confirme la nécessité pour les habitants et visiteurs d'un hôtel (3*), restaurant, café au cœur du village : le concept de « café restaurant » est à prioriser vs l'hôtel dans le contexte de reprise. Ancien hôtel **La Baronne** : le projet d'aménagement prévoit le respect de l'enveloppe du bâtiment (comble, terrasse) avec maintien de la supérette Casino et création cinq logements (T1 à T3) sociaux dans les 2 étages actuels. Pour la réhabilitation du **Presbytère**, BVV a communiqué à Madame le Maire son cahier des charges pour concours d'architectes.

Grand Annecy, TCSP : le recours gracieux contre la délibération du 24/10/2024 du Grand Annecy actant la poursuite du projet de bus (vs tram) sur l'axe 1 Duingt-Annecy- Campus est resté sans réponse. Olivier rappelle que le choix du bus sur l'axe 1 serait fondé sur la base de l'étude EGIS qui n'est toujours pas achevée au 31/03/2025 (6 mois après la décision, prise sans considération de reports modaux, de nombre de voyageurs transportés, de coûts (investissements et exploitation), de réduction de gaz à effet de serre, de difficultés d'insertion dans le site, du nombre d'expropriations (+/-180 sur le cadastre, selon double voie ou alternat), de sécurité incendie dans le tunnel ferroviaire de la Puya, de report de circulation de transit sur la rive Est. L'étude TDK, pourtant commandé par l'exécutif, précise tous ces éléments depuis 2021 : ses conclusions sont à l'inverse.

BVV au sein du Grenelle, ainsi qu'ALAE proposent de former un recours contentieux. Le président Labasse demande aux administrateurs de se prononcer sur le recours contentieux. Le CA vote pour à l'unanimité. La position des Amis de la Terre et de France Nature Environnement, cosignataires du RG rédigé par BVV, n'est pas encore connue à date.

Olivier résume la réunion du Comité de pilotage qui s'est tenue à l'Impérial le 25 mars dernier avec l'exécutif et des services du Grand Annecy, plusieurs maires, présidents d'associations, industriels : la parole s'est enfin libérée sur les faiblesses du projet incongru passé en force.

3) Investigation journalistique.

Olivier rappelle la rencontre avec la journaliste de télévision Manon de Couet qui réalise une étude sur l'eau et l'air du bassin annécien. Des prélèvements seront réalisés, en complément des premiers en décembre 2024, notamment pour prendre en compte le lessivage des routes en bord de lac et l'eau potable. La qualité de l'eau étant dans nos statuts, Richard, Olivier, Georges, Philippe sont d'accord pour apporter leur soutien mi-avril.

4) SCoT du bassin annécien (Schéma de Cohérence Territoriale). Enquête publique du 3 mars au 4 avril.

Après quelques réunions de son groupe de travail sur l'examen de l'important dossier arrêté le 2 octobre 2024, BVV a déposé son avis motivé, enregistré le 3 avril 2025. Le territoire est (trop) vaste : 78 communes, 290 000 habitants, 1021 km². Le travail est important mais le nivellement s'opère entre les communes urbaines, périurbaines et celles rurales ou riveraines du Lac, pour lesquelles la sauvegarde du grand paysage aurait dû rester l'objectif partagé. Ce ne sera pas, ou difficilement, le cas. Cf. l'urbanisation : avec + 39795 logements, soit + 72000 habitants supplémentaires (notre comptage avec la moyenne actuelle de 1,8 personnes par logement) et non + 66 000 (ce qui correspond quand même à + 23% en 2045 vs 2025). Inquiétude aussi entre les constats : « *surchauffe* », « *congestion* », « *surfréquentation* », les intentions louables et les scénarii proposés (cf. mobilité, protection du lac, espaces naturels, forêts, terres agricoles, pollution...). L'avis de BVV a été adressé aux adhérents et aux élus. Disponible sur demande. On pourra y découvrir de nouveaux acronymes : PAS, DOO, RHM...

5) PLUi-HMB (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat, Mobilité, Bioclimatique) des 34 communes.

Le SCoT est un document de rang supérieur au PLUi-HMB. Malheureusement, il n'est pas suffisamment protecteur sur son territoire élargi. Le PLUi HMB, avatar de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui a contraint au regroupement des communes, ici avec un plan d'urbanisme en même temps local et intercommunal est l'apanage du Grand Annecy. Quelques (6) bonnes âmes de BVV se sont attelées à la lecture des plusieurs milliers de pages produites dans une débauche de consultants et de copiés-collés valises de bonnes intentions, au risque (innocent ?) de s'y perdre ou de renoncer à s'informer et laisser faire. Avec un regard plus attentif sur la rive Est et Veyrier-du-Lac (plusieurs centaines de pages à recoller, réparties dans différents fichiers, sections, rubriques..), en particulier sur les zonages, les 6 OAP (orientations d'aménagements programmatiques) sectorielles, dont 2 nous posent problèmes, les OAP patrimoine, les différents règlements (hauteurs, parking, végétation, ...). 53 nouveaux logements, dont 23 sociaux, en centre bourg, une absence de vision pour le village par rapport au précédent PLU sur lequel nous avons travaillé, incohérences, menaces pour le cadre et la qualité de vie à Veyrier et sur la rive Est. Le groupe de travail PLUi-HMB se réunira à nouveau le 16 avril dans l'objectif de déposer un avis circonstancié lors de l'enquête publique à venir. On notera que la Commune de Veyrier s'est récemment prononcée contre le projet en l'état, comme quatre autres, et 13/34 ont émis un avis favorable avec des réserves : 18/34 ont donc voté défavorablement ou avec des réserves ; ce qui aurait dû conduire à sa remise à l'étude selon les règles convenues préalablement. Lesquelles pourraient être modifiées pour passage en force démocratique. Quelques associations de notre réseau travaillent de concert pour la sauvegarde de la rive Est.

6) Assemblée générale 2025 : on fêtera les 38 ans de BVV !

Elle se tiendra le **vendredi 16 mai prochain à 18h précises à la Veyrière et sera suivie d'un cocktail**. Le « Save the date » ou « Retenir la date » a été envoyé le mois dernier aux sociétaires, élus et invités. Les convocations et les invitations seront adressées d'ici fin avril.

7) Questions diverses

- Suite à la participation de BVV à l'opération « *Raconte-moi mon village* » (cf. Visite Rue de la Voûte et de la Baronne, Diaporama sur le téléphérique, Concert avec les 3 instruments de l'église), Olivier est invité par la Directrice de l'école à une réunion de restitution et de remerciement avec le directeur de l'académie et les écoliers du village le 15 avril.
- Richard nous confirme que la fête « Cœur du village » est fixée 13 juin au lavoir. La musique est programmée !

Prochaine réunion du CA : mardi 6 mai, 17h30 , salle de réunion de la Veyrière.